

ARRETE DU MAIRE

N° : 228-2025

Le Maire de la Commune de SAINT - MICHEL - CHEF - CHEF ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L 2212-1, L 2212-3, L 2215-1 et L 2213-23 ;

VU le code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, alinéa 1 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 06/11/1992 ;

CONSIDERANT la demande de Mme Maïwenn FRANCOIS LEYAS d'autorisation d'empiéter sur le domaine public par l'entreprise SARL Art Maçonnerie, en date du 05 septembre 2025, pour le stationnement d'un camion toupie et un camion pompe, ainsi que la mise en place d'une grue, du 12 au 19 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement au droit du 79 rue de Tharon du 12 au 19 septembre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour permettre le passage de camions de chantier ainsi que l'installation d'une grue, un emplacement sera réservé au droit du 79 rue de Tharon, du 12 au 19 septembre 2025.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise ART MACONNERIE.

Celui-ci s'assurera de maintenir la circulation des véhicules en toute sécurité, en mettant en place des panneaux de chantier. Il s'assurera également de sécuriser les piétons.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, Le commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint Brévin Les Pins, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,
Le 05 septembre 2025

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN